

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2026**  
**SEANCE EXTRAORDINAIRE**

*Présents : C. BONNAT, R. DANIEL, E. ROULAUD, P. MEYNARD, M. AUBRUN, ML. JACQUEMENT , G. JACQUEMENT, J. DANIEL, A. MEYNARD, H. CAHUZAC, C. ROUX, V. MARTIN, A. LELONG, J.M. ARSAC, J. VRIELYNCK.*

*Secrétaire de séance : E. ROULAUD*

\*\*\*\*\*

La séance débute à 11 h 05

Le Maire a pris la parole pour rendre compte au Conseil, des différentes conversations téléphoniques avec les services de la Préfecture et de la Sous-Préfecture, suite à l'élection des Adjoints le 22/03 dernier, qui ne s'est pas déroulée conformément aux nouvelles modalités de scrutin.

Il a donc été demandé à la Commune de procéder à une nouvelle élection des Adjoints.

Monsieur ARSAC a contesté le fait que la convocation à la réunion de ce Conseil n'aurait pas dû avoir lieu dans un délai aussi court et demande d'annexer cette remarque au compte rendu de cette réunion.

### **1° Election des Adjoints**

Le Conseil a désigné deux assesseurs avant de procéder à l'élection des Adjoints, à savoir M. DANIEL Jérémy et Mme VRIELYNCK Justine.

Le Maire a rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, puis constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée, liste présentée par M. ROULAUD Eric.

Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints à bulletin secret.

Après dépouillement par les deux assesseurs, le résultat a été le suivant :

- Pour : 13 voix
- 1 abstention
- 1 bulletin nul

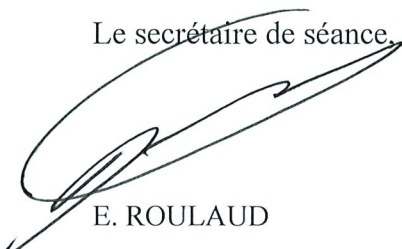
Sont donc élues aux postes d'Adjoints, les quatre personnes présentées sur cette liste, à savoir :

- 1) Monsieur ROULAUD Eric : premier Adjoint,
- 2) Mme JACQUEMENT Marie-Laure : deuxième Adjointe,
- 3) Monsieur DANIEL Roger : troisième Adjoint,
- 4) Mme LELONG Anaïs : quatrième Adjointe.

**Signature des documents administratifs** correspondants, à savoir le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints, le tableau du Conseil Municipal, ainsi que le tableau des conseillers communautaires, **qui annulent et remplacent ceux du 22 Mars 2026**, comme convenu avec Monsieur le Sous-Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 25

Le secrétaire de séance,



E. ROULAUD

Le Maire,



C. BONNAT